

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX Le 20 Octobre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h10), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard (remplacé par M ROZET Romaric), Mme MONTANES Véronique, M DURANTIN Michel, M VALENTIN Alain, M GODINOT Alain, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme LARDET Anne-Sophie à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal, (Villers)

N°2022/N°148

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DU BRIONNAIS A CHARLIEU - SOCIETE DIGILEC

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie informe les conseillers que Messieurs Cyril LEBRAN et Sébastien GIRARDON – gérants de la société DIGILEC, actuellement installée au 133 route de St Denis à Charlieu ont rencontré le service économie de la Communauté en début d'année 2022.

Les gérants souhaitent acquérir une parcelle sur la zone d'activités du Brionnais pour avoir une meilleure visibilité de leur entreprise et pour avoir un outil plus adapté à leurs besoins.


Le projet travaillé par le cabinet FUGURAL a été transmis aux conseillers avec la convocation au conseil.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente d'une partie de la parcelle AI128 (en cours de publication), d'une partie de la parcelle AI117, d'une partie de la parcelle AI76 et d'une partie de la parcelle AI75 pour une superficie totale d'environ 3 500 m² de la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de la société DIGILEC,
- Fixe le prix de vente à 15 € HT / m²,
- Dit que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais de la société DIGILEC soit par le biais d'une SCI,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,

- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Villers
M Pascal DUBUIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

